

Localisation	: 35	Référence : IA35000391
Aire d'étude	: Dinard	
Commune	: DINARD (quartier de:centre ville)	
Adresse	: quai de la Perle	
Titre courant	: bac dit embarcadère de Dinard, dit ancienne cale du Bec de la Vallée, dit quai de la Perle.	
Dénomination	: bac	
Appellation et titre	: dit embarcadère de Dinard, dit ancienne cale du Bec de la Vallée, dit quai de la Perle	

Cartographie : Lambert1 0276740 1112850

Cadastre : 1982 J 372, 373

Statut juridique : propriété publique

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1997 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1997

HISTORIQUE

et la grande cherrière
Datation : 1ère moitié 19e siècle (détruit), 1er quart 20e siècle. .

Commentaire : Un texte daté de l'an XI (1802-1803) mentionne pour la commune de Saint-Enogat 9 passages : Sous le Celier, la Platière, la Dose, le Brulos, le Bec de la Vallée, le Haut Quai, la Pointe, et la Petite Cherrière. Ces derniers, très fréquentés, avec un transit important de marchandises, sont également mentionnés comme étant périlleux avec des accidents fréquents d'où l'urgente nécessité d'y remédier. La première mention d'un bac à Dinard remonterait à 1636. La propriété du passage appartenait à la famille Ladvocat et l'embarquement semblait se faire au rocher de la Platière. En 1769 le passage de Dinard devient la propriété de la famille de Pontual et des travaux sont envisagés en 1779 afin d'y aménager une cale d'embarquement. Cette dernière, projetée à la fin du 18e siècle, n'est construite que dans la première moitié du 19e siècle. En 1828, date du cadastre napoléonien, aucune construction n'est encore mentionnée ; par contre, en 1875, les archives signalent la construction d'un escalier en bois le long du perré de la rampe d'accès. Cette cale a été détruite lors de l'aménagement du quai de la Perle en 1910, qui reçoit dès lors des bateaux de moyen tonnage.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

PARTIES CONSTITUANTES : quai

DOCUMENTATION

Archives

A.D. Ille-et-Vilaine : 3P 5323

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 512.

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 228.

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 590.

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591.

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 622.

A.D. Ille-et-Vilaine : 3S 9. Bacs et bateaux, fonds préfecture.

Documents figurés

Extrait du plan cadastral napoléonien de 1828. (A.D. Ille-et-Vilaine : 3P 5323).

Plan d'un projet de cale à construire à l'arivoir de Dinard près St Malo, état des lieux...1779
(A.D. Ille-et-Vilaine : 3S 9. Bacs et bateaux, fonds préfecture).

Anse du Bec de la Vallée. Plan sur calque d'une demande de concession de terrain par M. Dupont (1837); (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 512).

Plan d'une partie de la cale débarcadère du passage d'eau de Dinard au bec de la vallée, pour être joint au rapport sur la demande en concession formée par le Sr Dupont Louis d'une partie de terrain avoisinant la cale, par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Girard de Caudemberg, St Servan le 15 octobre 1837. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 512).

Plan de l'anse du Petit Port dans la baie de Dinard, Pichot, Février 1843; anse située au-dessous de la cale de Dinard. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 622).

Port de Dinard. Plan d'une partie de l'anse du bec de la vallée, relatif à la demande de concession de terrain faite par le Sr Dupont le 16 juin 1859., dressé par l'ingénieur ordinaire, le 30 août 1859, (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 512).

Port de Dinard. Pétition de Melle Ménier Marie pour obtenir l'autorisation d'établir une cabane près la salle d'attente du bac, 24 déc 1867, (A.D. Ille-et-Vilaine : Série 2Q 590).

Délimitation du rivage de la mer dans la grève de Dinard(commune de saint Enogat).Plan dressé pour être joint au procès verbal en date de ce jour, Saint Malo, le 8 septembre 1869. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 580).

Plan à l'appui d'une demande faite par M. le Comte Rochaid Dahdah tendant à obtenir la concession d'une petite baie située à l'ouest des falaises du Bec de la Vallée à Dinard, plan d'ensemble, élévation de la digue projetée, détail sur la coupe de la digue projetée, relevé par E. Liège, architecte, le 18 janvier 1874. (A.D. Ille-et-Vilaine 2Q 582).

Extrait du plan du port de Dinard, à joindre au rapport de l'ingénieur... sur la demande présentée par M. Duluard afin de construire un escalier d'accès à sa propriété sur le perré de la rampe d'accès du nouveau quai de Dinard, 19 nov. 1881. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 590).

Plan au sol, rampe d'accès, quai de Dinard et maisons environnantes, (1885). (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 622).

16 DINARD. – Un jour de Régates. - LL., anse du petit port, carte postale s.d., A.P. : Henri Fermin.

- 35 DINARD, quai de la Perle
BAC dit embarcadère de Dinard, dit ancienne cale du Bec de la Vallée, dit quai de la Perle
-

DOCUMENTATION (suite)

Documents figurés (suite)

928. DINARD – La Baie du Prieuré G.F., Le vieux quai, carte postale s.d., collection Germain fils aîné, St-Malo, in : FERMIN Henri. Dinard 1900. Dinard : Les Courlis, 1984, fig. 90.

Bibliographie

FERMIN, Henri. **Le comte Rochaid Dahdah promoteur de Dinard**. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome C, 1997. p.231 à 272.

FERMIN, Henri. **Dinard. Plages et bords de mer d'hier**. Rennes : Alain Sutton, 1995, p. 43 à 50.

FERMIN, Henri. **Dinard, regard sur le passé**. Dinard : Les Courlis, 1984, fig. 90.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Pl. I Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section J, n^{os}372, 373 1/1000^e, réduit.
- Doc. 1 Extrait du plan cadastral napoléonien de 1828. (A.D. Ille-et-Vilaine : 3P 5323). 93 35 0310 X
- Doc. 2 Plan d'un projet de cale a construire a l'arivoir de Dinard près St Malo, état des lieux...1779 (A.D. Ille-et-Vilaine : 3S 9. Bacs et bateaux, fonds préfecture). Photocopie réduite
- Doc. 3 Plan de l'anse du Petit Port dans la baie de Dinard, Pichot, Février 1843 ; (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 622). Photocopie réduite
- Doc. 4 Délimitation du rivage de la mer dans la grève de Dinard (commune de saint Enogat). Plan dressé pour être joint au procès verbal en date de ce jour, Saint Malo, le 8 septembre 1869. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 580). Photocopie réduite
- Doc. 5 Extrait du plan du port de Dinard, à joindre au rapport de l'ingénieur... sur la demande présentée par M. Duluard afin de construire un escalier d'accès à sa propriété sur le perré de la rampe d'accès du nouveau quai de Dinard, 19 nov. 1881. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 590). Photocopie réduite
- Doc. 6 Plan au sol, rampe d'accès, quai de Dinard et maisons environnantes, (1885). (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 622). Photocopie réduite
- Doc. 7 928. DINARD – La Baie du Prieuré G.F., Le vieux quai, carte postale s.d., collection Germain fils aîné, St-Malo, in : FERMIN Henri. Dinard 1900. Dinard : Les Courlis, 1984, fig. 90. Photocopie
- Doc. 8 16 DINARD. – Un jour de Régates. - LL., anse du petit port, carte postale s.d., (A.P. : Henri Fermin). 96 35 1130 X
- Fig. 1 Vue générale de la baie du prieuré quai de la Perle 97 35 1144 X
- Fig. 2 Vue générale rapprochée de la baie du prieuré quai de la Perle 97 35 1145 X

- 35 DINARD, quai de la Perle
 BAC dit embarcadère de Dinard, dit ancienne cale du Bec de la Vallée, dit quai de la Perle
-

- ANNEXE I -

17e siècle

1636. Mention du Bac de Dinard

15 avril 1636, propriété du passage de Dinard à François Ladvocat

Embarquement au rocher de la « Platière ».

Le 19 août 1676, Messire Jean Ladvocat instituera le premier règlement de passage entre Dinard et Saint-Malo.

Annexion au domaine royal de 1682 à 1689.

18e siècle

1769

Passage de Dinard devient la propriété de la famille de Pontual.

Il n'existe toujours pas de cale d'embarquement.

19e siècle

Autrefois on accédait au port de Dinard par un chemin établi entre deux maisons de la Grande rue, aujourd'hui avenue George V. Dans ce chemin très étroit, le passage était très difficile. C'est là qu'on embarquait pour Saint-Malo les lourds paquets de toile de Lamballe, destinés à la fabrication des voiles des trois mâts en partance pour la pêche à Terre-Neuve.

1859

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 228

10 août 1859. Cession à M. Pottier d'un terrain dépendant de la rampe qui conduit à la cale de Dinard. (section A n°1420)

1873

Création du club nautique de Dinard.

1875

Un petit escalier en bois fut établi le long du perré de la rampe d'accès.

1889

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 590

Concession accordée par l'Etat à la commune de Dinard, le 1^{er} août 1889 d'un terrain domanial situé en haut de la cale du Bec de la Vallée pour y établir un bureau d'octroi.

20e siècle

Au début du siècle, il n'existait plus à l'emplacement du vieux port qu'une cale. Celle-ci était très insuffisante pour les besoins du commerce et ceux de la pêche. Cependant c'est sur le vieux quai dans les années 1910 que l'on débarquait les produits venant de l'étranger. Les bateaux de moyen tonnage venaient y accoster à marée haute, chargés de bois pour les chantiers Degonzague et Couillard, et de charbon.

1908

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591

Autorisation accordée le 14 avril 1908 à M. le Directeur de l'usine à gaz de Dinard d'ouvrir une tranchée dans le môle de Dinard pour l'établissement de becs de gaz destinés à l'éclairage de la cale du bec de la vallée.

- 35 DINARD, quai de la Perle
 BAC dit embarcadère de Dinard, dit ancienne cale du Bec de la Vallée, dit quai de la Perle
-

- ANNEXE I – (suite)

1910

Le quai de la perle aménagé vers 1910 recevra des bateaux de moyen tonnage.

1923

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591

Autorisation accordée le 23 février 1923 à M. De Sonis, industriel à Dinard, d'établir sur le quai de la Perle un mât de charge avec treuil pour le chargement et le déchargement des matériaux de sa fabrication.

Il existe déjà sur le quai de la perle, deux mâts de charge, gérés par l'office National de la Navigation et affectés à l'usage public. L'un de ces mâts....suffit aux besoins de l'industrie et du commerce locaux..

1926

Concession temporaire accordée le 27 mai 1926 au Syndicat agricole de Ploubalay d'installer un bâtiment de stockage agricole sur le quai de la Perle

Pl. I : Plan de situation. Extrait du plan cadastral de 1982, section J,n n^{os} 372, 373 1/1000^e, réduit.

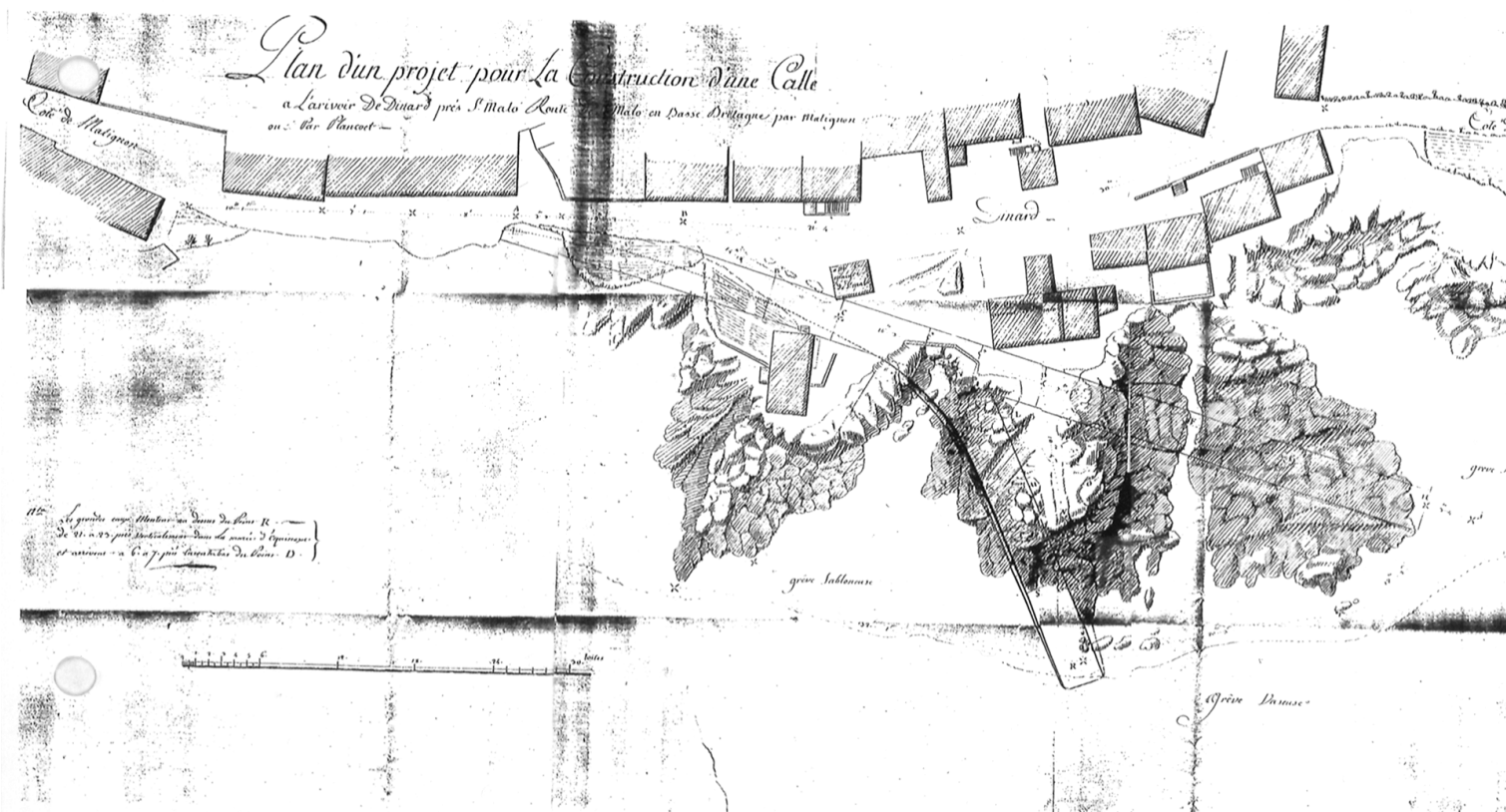


Doc. 1	Extrait du plan cadastral napoléonien de 1828. (A.D. Ille-et-Vilaine : 3P 5323).	Repro. Inv. G. Artur 93 35 0310 X
--------	--	-----------------------------------



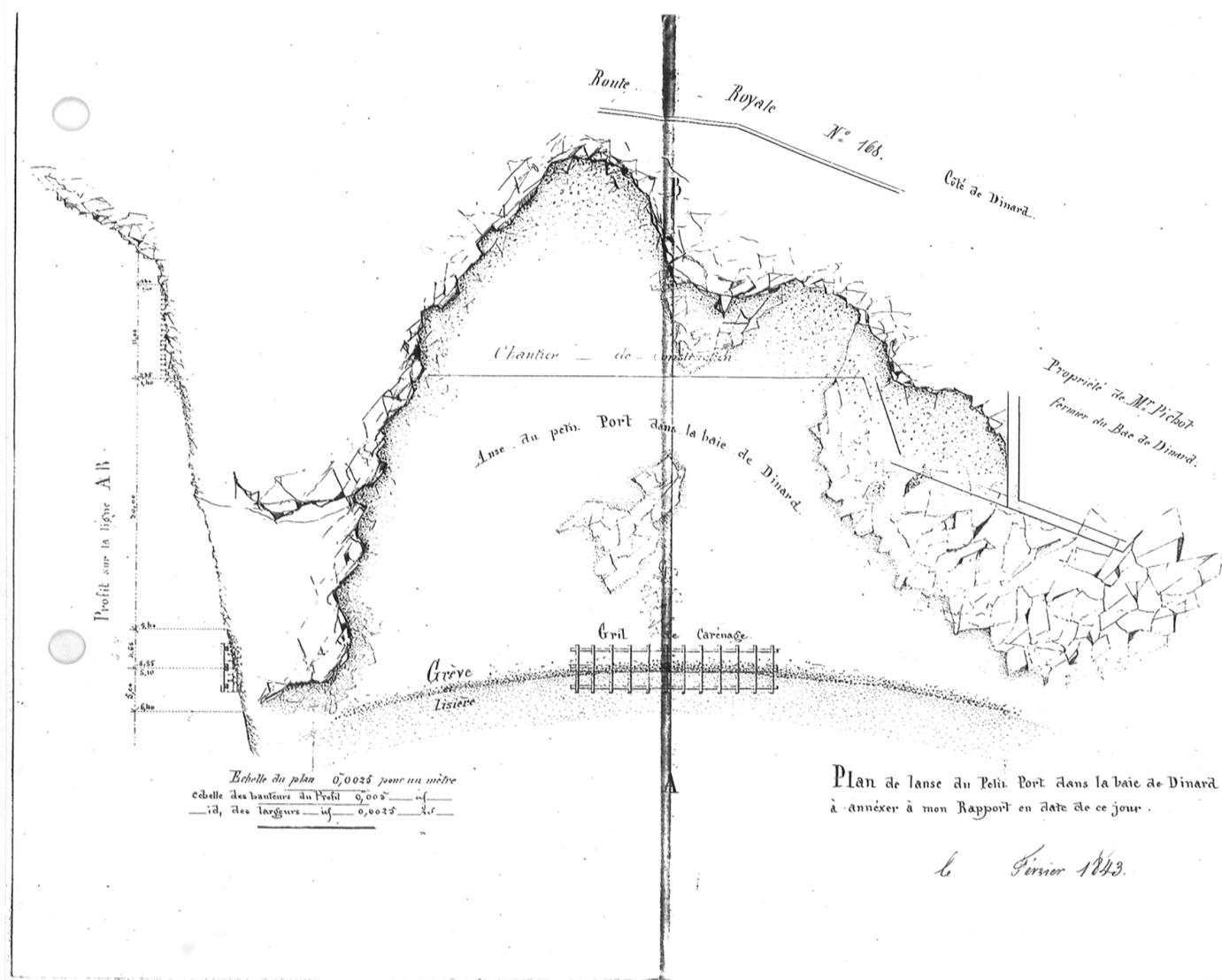
Doc. 2 Plan d'un projet de cale à construire à l'arivoir de Dinard près St Malo, état des lieux... 1779 (A.D. Ille-et-Vilaine : 3S 9 Bacs et bateaux, fonds préfecture).

Photocopie réduite



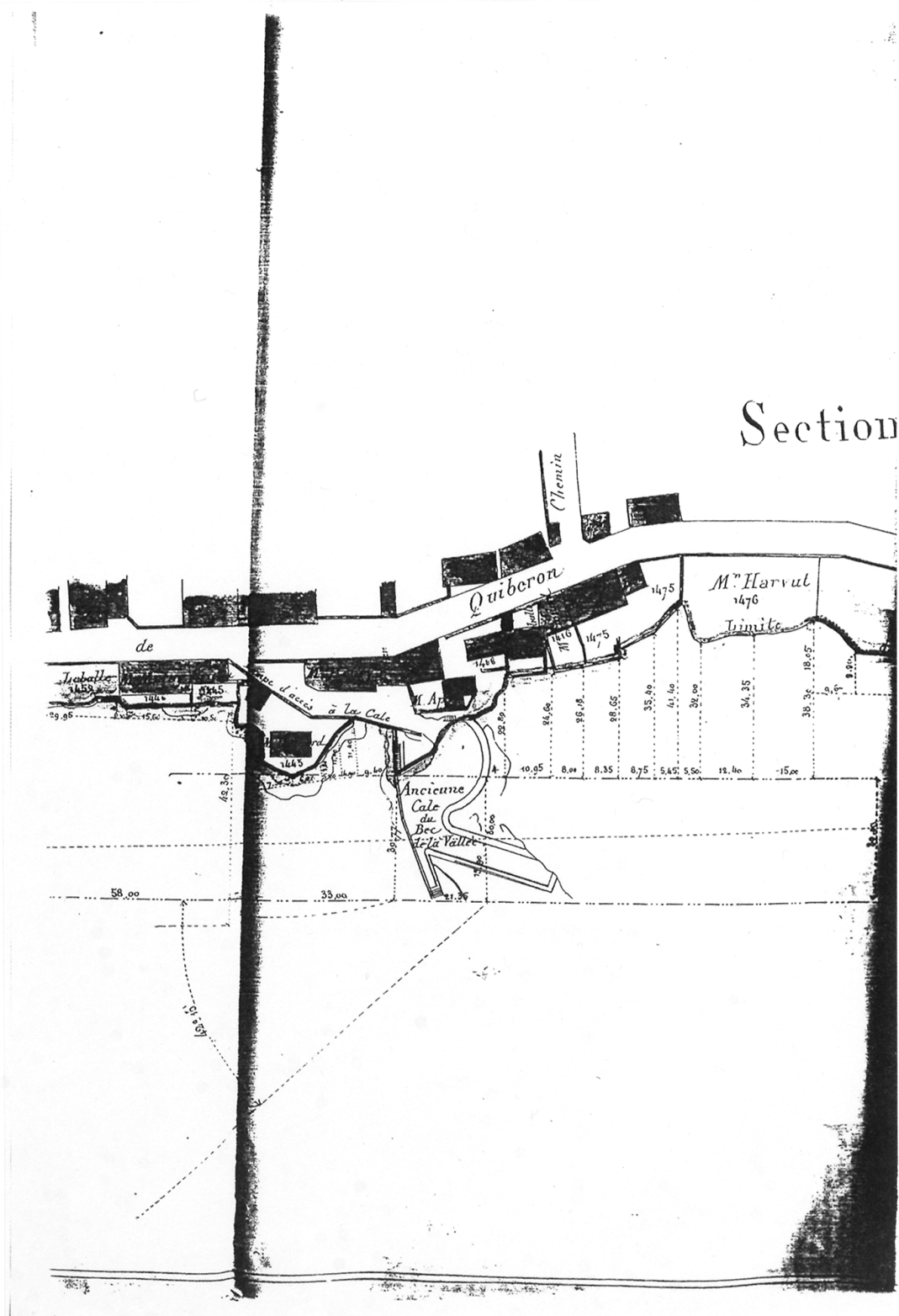
Doc. 3 Plan de l'anse du Petit Port dans la baie de Dinard, Pichot, Février 1843 ;
anse située au-dessous de la cale de Dinard. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 622).

Photocopie réduite



Doc. 4 Délimitation du rivage de la mer dans la grève de Dinard (commune de saint Enogat). Plan dressé pour être joint au procès verbal en date de ce jour, Saint Malo, le 8 septembre 1869. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 580).

Photocopie réduite



Doc. 5 Extrait du plan du port de Dinard, à joindre au rapport de l'ingénieur...
sur la demande présentée par M. Duluard afin de construire un escalier
d'accès à sa propriété sur le perré de la rampe d'accès du nouveau quai de
Dinard, 19 nov. 1881. (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 590).

Photocopie réduite

29590
PORT

PONTS ET CHAUSSEES.

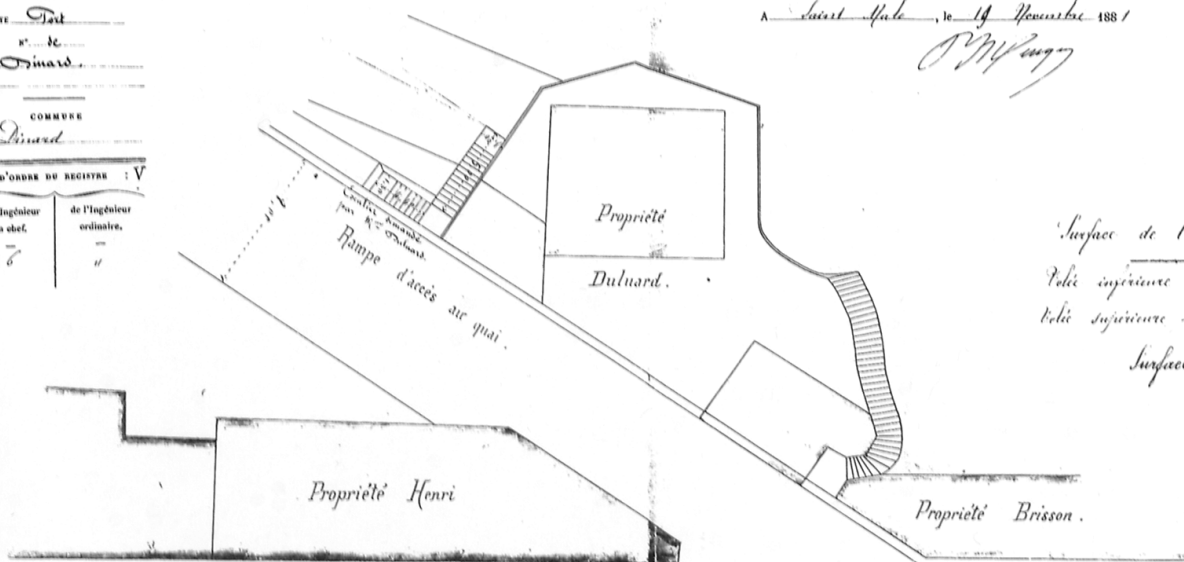
(N° 2.)

DÉPARTEMENT
de *Ille-et-Vilaine*ARRONDISSEMENT
de *Saint-Malo*ROUTE
N° *168*de *Dinard*COMMUNE
de *Dinard*

N° D'ORDRE DU REGISTRE : V

de l'ingénieur en chef.	de l'ingénieur ordinaire.
26	11

EXTRAIT DU PLAN

De la Route du N° *168* de *Dinard* àà joindre au Rapport de l'ingénieur soussigné, en date de ce jour, sur la demande en alignement présentée par le S^r *Duluard*A *Saint-Malo*, le *19* Novembre 1881*P. M. G. 77*

Surface de l'escalier

Pente supérieure 2 x 17,20 = 6,00

Pente supérieure 4,40 x 1,50 = 6,60

Surface totale... 12,60

Route Nationale N° 168
de Quiberon à S^t Malo.

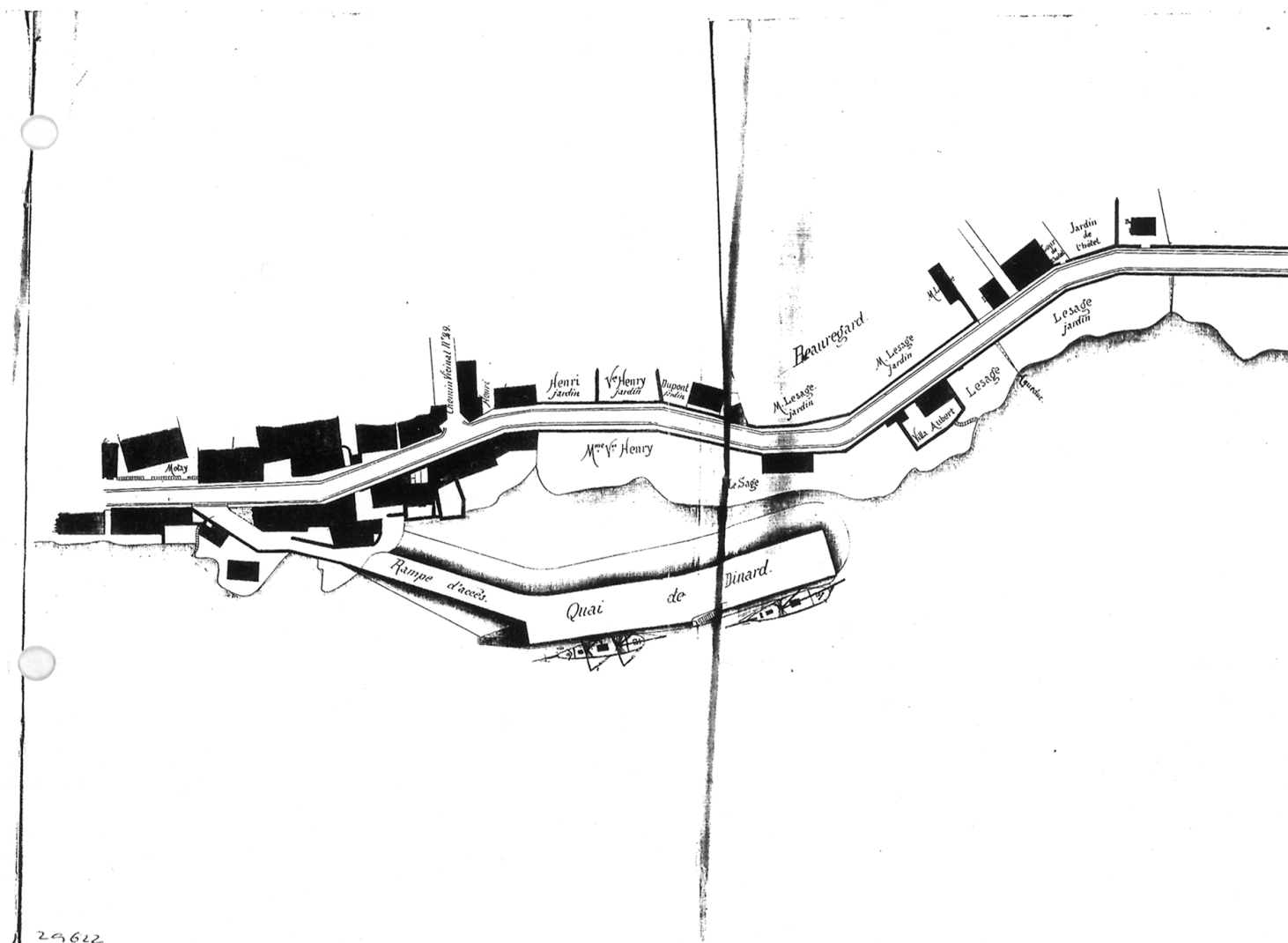
NOTA. La ligne rouge indique l'alignement à suivre.

La teinte {jaune} indique le terrain à {réduire à} la voie publique.
 {rouge} {retrancher de}

L'échelle est de 0,008 pour mètre.

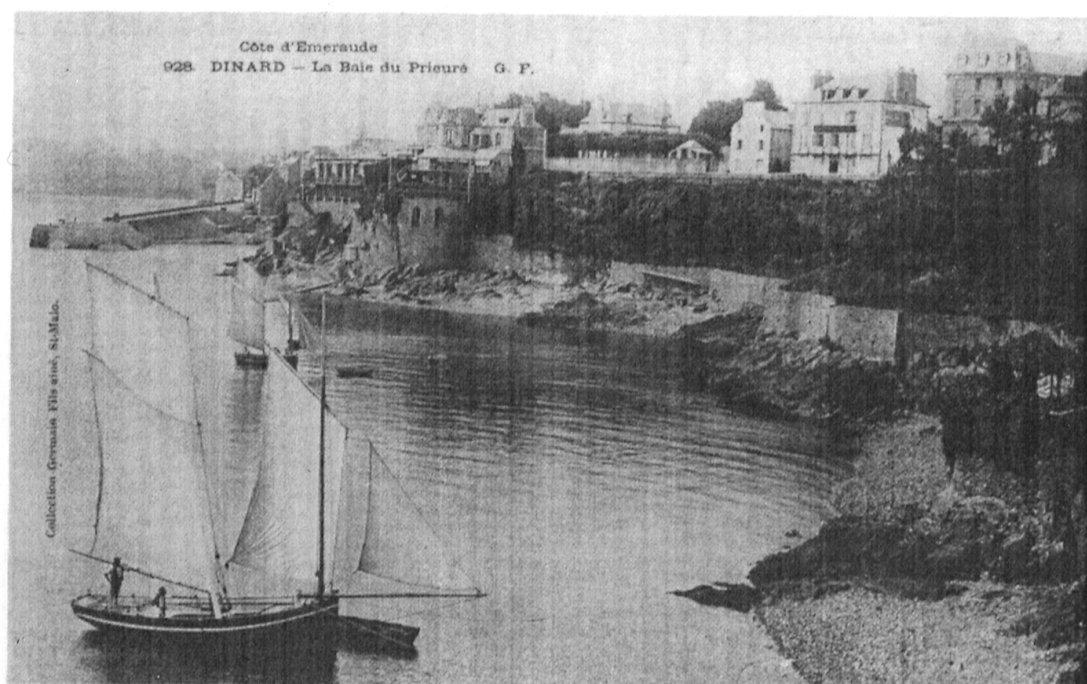
Vu par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées
du département.A *Saint-Malo*, le *19* Novembre 1881.*P. M. G. 77*

Photocopie réduite



Doc. 7 928. DINARD – La Baie du Prieuré G.F., Le vieux quai, carte postale s.d., collection Germain fils aîné, St-Malo, in : FERMIN Henri. Dinard 1900. Dinard : Les Courlis, 1984, fig. 90.

Photocopie



Bac dit embarcadère de Dinard, dit ancienne cale du Bec de la Vallée, dit quai de la Perle

Doc. 8 16 DINARD. — Un jour de Régates. - LL., anse du petit port, carte postale s.d., (A.P. : Henri Fermin).

Repro. Inv. G. Artur
96 35 1130 X



Fig. 1 Vue générale de la baie du prieuré quai de la Perle.

Phot. Inv. G. Artur
97 35 1144 X

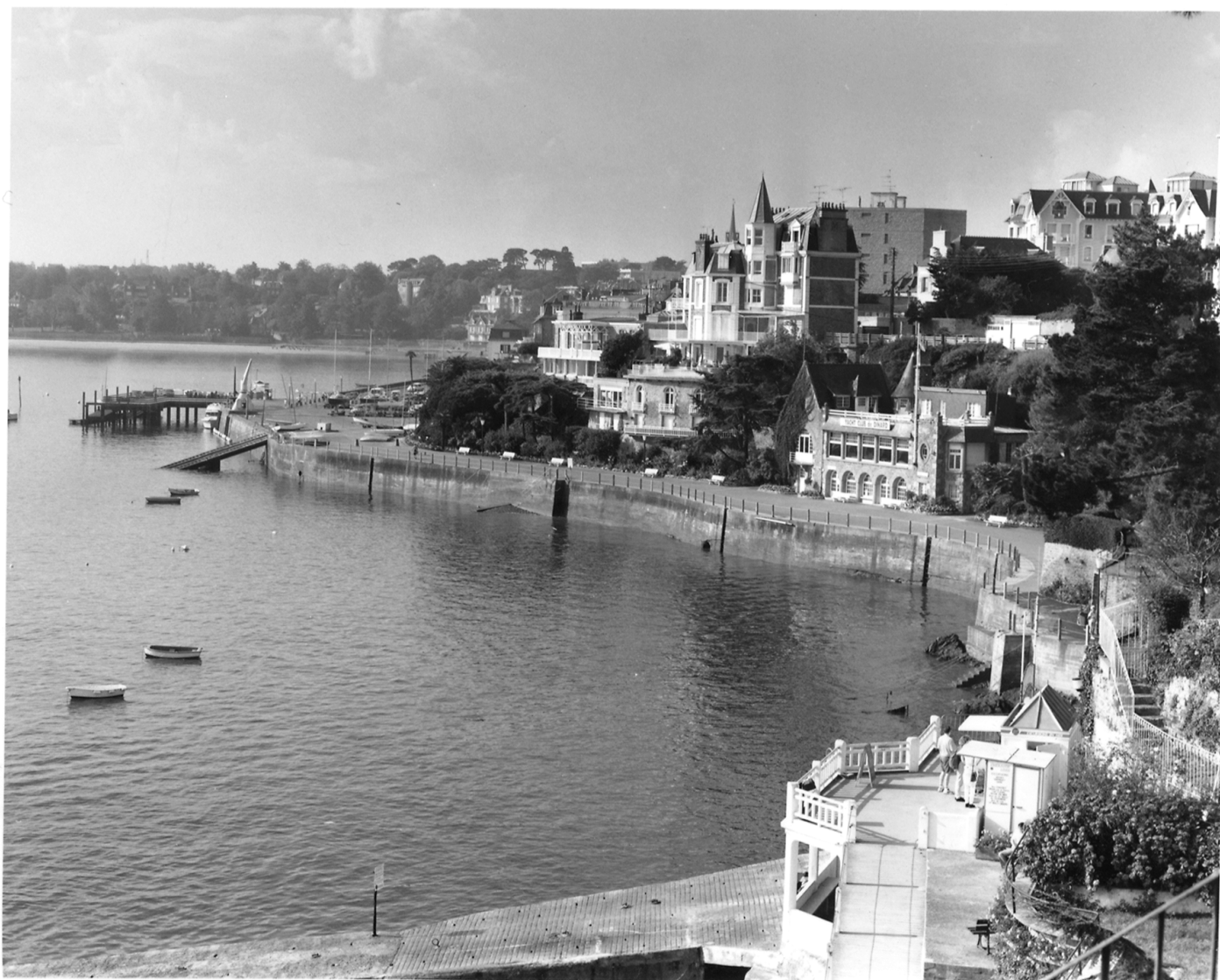
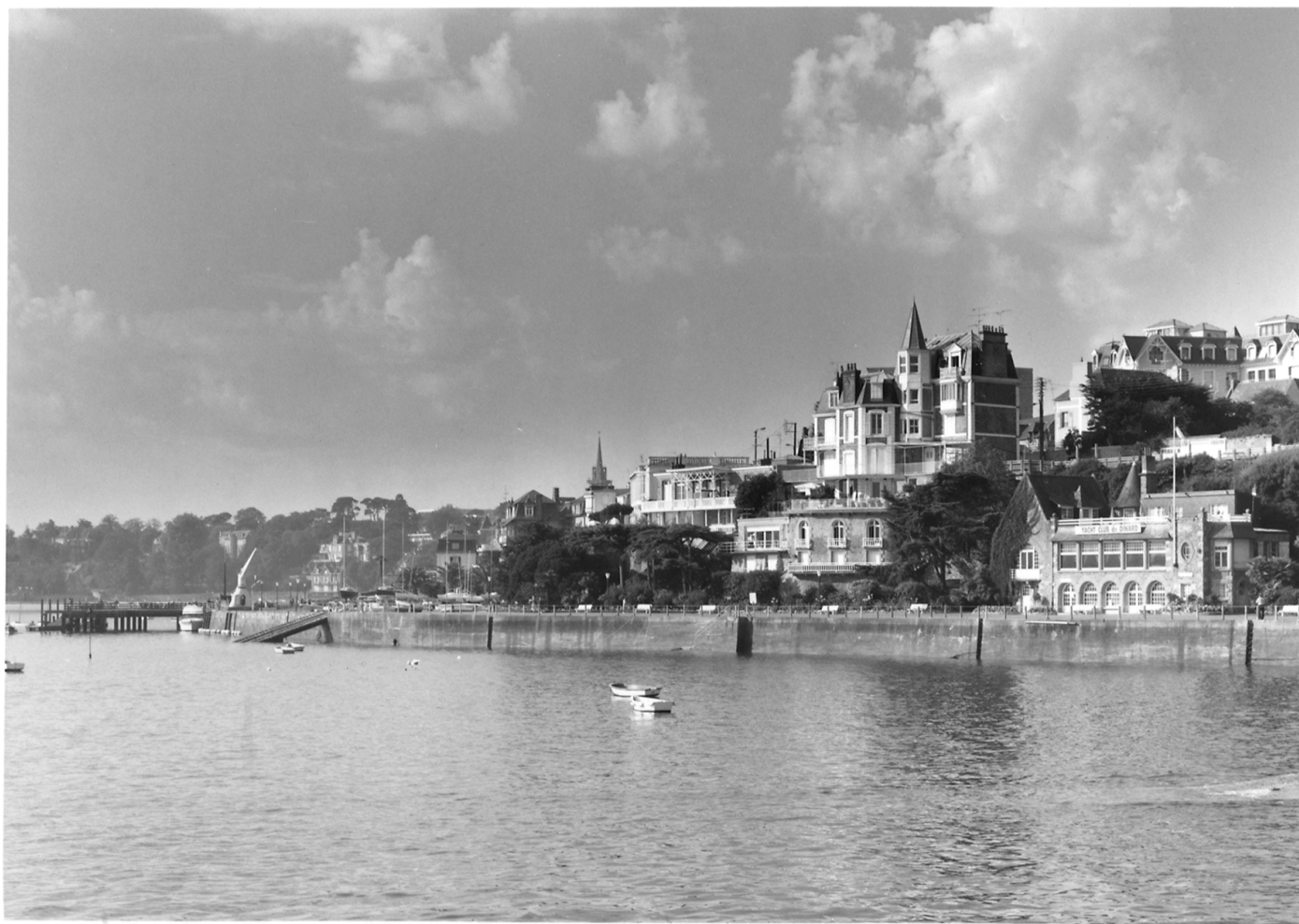


Fig. 2 Vue générale rapprochée de la baie du prieuré quai de la Perle.

Phot. Inv. G. Artur
97 35 1145 X



35 DINARD, quai de la Perle

BAC dit embarcadère de Dinard, dit ancienne cale du Bec de la Vallée, dit quai de la Perle

- ANNEXE II -

An XI. PORT - 3 S 6 bac et bateaux, photocopie de l'ensemble du document.

552

6

Département d'Ille et Vilaine

Passage de Dinant à St. Malo.

Les abords des deux côtés du Passage très fréquenté de St. Malo à Dinant sont périlleux, les accidents qui y arrivent souvent ont déterminé à s'en occuper, pour en aplanir les Difficultés.

Le Village de Dinant situé à l'embouchure de la rivière de Rance qui le sépare de St. Malo par un espace d'environ quatre Kilomètres est le terme où s'arrêtent la voiture publique de Brest, les Moulins et les marchands venant de Lamballe et des autres villes des Départements des côtes du nord, du finistère &c, on y passe lorsqu'on prend le chemin le plus court pour se rendre de Brest à Paris ou dans les différentes ports de la côte de Normandie; une grande partie des Denrées consommées à St. Malo, ainsi que les animaux destinés à la Boucherie s'y embarquent (St. Malo, le 28 fructidor an 7.
signé Forestier)

Mais là, il n'en point de Voyageurs qui ne s'occupent des Difficultés à surmonter ou des dangers à courir pour parvenir en traversant des rochers abrupts et escarpés au différent Embarcadères qui s'éloignent successivement jusqu'à un Kilomètre du Village.

Il serait très avantageux que le Gouvernement ordonnât de perfectionner la Route par le passage de Jourante qui se trouve à une lieue en remontant la Rance, et qu'en tout temps les Voituriers, qui voudraient conserver leur charge, pussent franchir au moyen d'un chariot. Autre fois il y a eu de ces sortes d'embarcations pour communiquer de Dinant à St. Malo, les inconvénients qui y étaient attachés ont fait y renoncer. Le passage de Dinant sera cependant toujours fréquenté et le Village servira de lieu d'entrepôt où l'on continuera d'embarquer les marchandises.

et deurre destinées pour S. Malo.

Les Embarcadères du côté de Dinart sous un nombre de neuf connus sous les dénominations suivantes et indiqués d'après leur successive fréquentation à compter du plein de l'eau.

1°. Sous le Celieu, 2°. La Platière, 3°. La Dose, 4°. le Brulon, 5°. Le Bec de la Vallée, 6°. le haut quai, 7°. La Pointe, 8°. la petite Chèrière, 9°. la grande Chèrière.

Les Embarcadères du côté de S. Malo sont au nombre de six.

1°. La Cale de la porte de Dinan, 2°. L'Escalier du quai de la 3°. porte, 3°. la Ponce, 4°. la Lague, 5°. le Rocher devant la Grand Bay, 6°. le Rocher du Petit Bay.

*Indication des Ouvrages en Détail estimatif des
Dépenses à faire pour rendre commodes les Chemins et
Embarcadères du Passage de S. Malo à Dinart
et Reciproquement.*

Côté de Dinart.

1°. Embarcadère sous le Celieu. On s'y embarque dans les vives eaux pendant deux heures, savoir une heure avant et une heure après la pleine mer.

Cet Embarcadère n'a point de Palier, le chemin qui y conduit forme par lui-même un passage dangereux et très rapide, tout y est difficile sans être susceptible de devenir commode; les vents de Nord et de Nord-Est en échappant la Platière s'y font fort souvent sentir.

2°. Embarcadère. La Platière. au même niveau.

Les vents de Nord et de Nord-Est empêchent de faire usage de cet Embarcadère qui n'est point fréquenté et que l'on jugerait très commode au premier aperçu.

A ces deux Embarcadères Dangereux l'on pourroit substituer un très commode et qui occasionnera peu de dépenses.

En prolongation de la Dose, en allant vers le fond du petit ruisseau jusqu'à un rocher vertical qui est éloigné de huit mètres de ce qui forme l'embarcadère actuel se trouve une partie de rochers propre à recevoir une construction par le moyen de laquelle cet Embarcadère serait prolongé de sorte qu'il pourrait servir lors même des plus hautes mers. Les embarquements s'y feraient pendant à peu près cinq heures, sa situation est à l'abri des vents à craindre, et une Cale qui y communiquerait de la naissance de la Platière rendrait les embarquements et débarquements aussi aisés qu'ils pourroient l'être dans un tel local.

Quai en Cale à construire sous Dinard pour former un
Embarcadere commode en prolongation de celui de la Do, C.

Le Rocher sur lequel sera posé le parement de cette construction devra être
verasé de niveau sur les dimensions suivantes.

Longueur	8 ^m 00	9 ^m 60	1 ^m 44
largeur	1, 20		
hauteur N		3, 15	

à 2^e 30^e le mètre cube, ci

Pour piquer le dit rocher afin de mieux aveoir les pierres
à 1^e 50^e le mètre superficiel, ci pour les 9^m 60^e

Le Parement de cet Embarcadere sera formé sur trois hauteurs
différentes sous la plus haute partie du rocher vertical sera de
2^m 20^e allant en pente et par redents vers le rocher la dot
sous la partie au joignant sera plus élevée de 45 centimètres
ce qui formera deux marches.

La Pierre proviendra des blocs détachés qui se trouvent le
long de la côte et qui seront ménagés à cause des fils qu'ils
pourront avoir, pour être dressés et écarriés dans leurs lits
et joints. Chaque des pierres qui composeront le parement
aura au moins un mètre vingt centimètres de longueur
posée en boutisse.

Longueur	8 ^m 00	12 ^m 80	15 ^m 36
hauteur redite	1, 60		
appareil réduit		1, 20	

Lesquels à 6^e le mètre cube pour refendre, charger et transporter, ci

Envidlage de ces pierres à 3^e le mètre superficiel, ci pour
les 12^m 80^e

16 centimètres de mètre cube de mortier de chaux et sable
fait pour les 12^m 80

Pose de la pierre, service, à cause de la grande dimension
à 2^e ci pour les 12^m 80^e

Maçonnerie de Moellon.

La maçonnerie sera faite avec le moellon qui se trouvera
dans les pierres qui sont détachées de la côte et avec du
mortier de Chaux et Sable.

Longueur	9 ^m 00	54 ^m 00	64 ^m 80
Longueur redite	6, 00		
hauteur redite sous le paré		1, 20	

le mètre cube de maçonnerie ordinaire pour moellon bien
dans la côte, transport, service, façon y compris 30 centimètres

3^e 31^e

14, 40

92, 16

38, 40

33, 53

25, 60

207^e 40

Repos.

de mètre cube de mortier de chaux et sable à 10^{fr} 35^{cs} ci pour les 61^m 80^{cs} cubes

207^{fr} 10^{cs}

670. 68

La superficie du Paré qui recouvrira cette maçonnerie est de 54 mètres. Ce paré sera construit avec la pierre la plus dure et la plus couvenable qu'on trouvera dans les blocs extraits de la côte; il sera posé de champ sur une chape de mortier de 11^{cs} 20^{cs} d'épaisseur, et ne pourra avoir moins de cinquante centimètres de longueur en queue, il sera plein. La pente de la Cale sera observée afin d'être la plus commode possible en s'accordant avec tous les points des pierres de recouvrement qui offriront un palier d'un mètre trente centimètres au moins de largeur et aussi avec la plate-forme du rocher la Dol.

Le cube du paré est de 27 mètres à 2^{fr} 10^{cs} ci 57^{fr} 00

Emballage, pare, service &c. à 1^{fr} 75 par mètre superficiel, ci pour les 54 mètres 94^{fr} 50

Il entrera par mètre superficiel à cause de la chape un dixième de mètre cube de mortier de chaux et sable ce qui fera pour les 54 mètres 5^m 40^{cs} cubes à 11^{fr} 17^{cs} ci

60, 32

242, 22

Ragréments et rejointoyement compris mortier à 50^{cs} le mètre superficiel observant que les joints des parements verticaux et ainsi que ceux du paré seront remplis lors de la construction au moyen de ficher à dents jusqu'à ce qu'il ne puisse plus y entrer de mortier, ci pour 66^m 80 à 50^{cs}

33^{fr} 10^{cs}

Extraction du Rocher en avant du quai à construire.

Lorsque le quai ou Cale sera construit, on extraira le rocher qui est en avant et qui aura servi à conduire les matériaux sur l'ouvrage pendant la construction.

La quantité à extraire pour que les bateaux ne puissent toucher est estimée à 6 mètres cubes à 2^{fr} 30 ci

13, 80

Réparation du Muv qui soutient le Chemin, à l'extrémité d'Alapais-Anse qui sert de refuge aux bateaux & passage.

Ce chemin élevé est construit à l'extrémité de la Cravante, il est sapé en sa base et n'est porté que sur des blocs placés accidentellement et qui menacent d'être dérangés. Afin de prévenir cet événement, qui interrompra le chemin de deux Embarcadères, il sera fait

1134^{fr} 10^{cs}

1134^{fr} 10^{cs}

un empatement avec des blocs détachés le long de la côte, ils seront posés de manière à laisser le moins de vide entre eux, on se prolongeant autant que faire se pourra sous le mur existant.

Pour préparer le rocher sur lequel ces blocs poseront, il sera fait un dérasement de quatre mètres de longueur sur un mètre vingt centimètres réduit de profondeur et quinze centimètres de hauteur, ce qui procurera 72 centimètres de mètre cube, à 2^f 30^e le mètre cube, à 1^f 66

Pour piquer le dit rocher afin que les blocs soient mieux assés, à 1^f 50^e le mètre superficiel, si pour 4^m 80^e — 7, 20

La superficie du vide à remplir est de neuf mètres, les blocs qui y seront employés auront un mètre au moins de profondeur, ils coûteront pour transport et pose 11^f le mètre, et pour les neuf, à 36, 00

Le remblai dans la cavité sera fait en blocage, à fur et mesure de l'avancement du parement qui ne sera terminé que lorsqu'elle sera parfaitement remplie; la capacité du vide est estimée 10 mètres cubes à 1^f 50^e le mètre, pour transport et main d'œuvre, à 15, 00

Chemins du hameau de la Platière au Brûlon.

La première et la seconde partie de ce chemin sous les pentes seront réglées suivant le plan et le profil relatif à ce détail ont ensemble 19^m 50^e de longueur; toutes les parties du chemin seront faites sur deux mètres de largeur.

Le travail consistera à écarter les pointes saillantes du rocher et à rendre la rampe la plus sûre qu'il sera possible, en formant des marches allongées et en pente dont le pas sera au plus de douze centimètres de hauteur.

La pierre à extraire est estimée sur dix centimètres de hauteur, ce qui donne par mètre courant de deux mètres de largeur vingt centimètres de mètre cube, et pour les 19^m 50^e de longueur à 3^m 90

Dans la Rigole qui se trouve à l'extrémité de la 2^e partie il sera posé un ou deux blocs pour continuer le chemin sans descendre dans la dite rigole; ces blocs seront posés de manière à ce que l'écoulement des eaux ne soit pas arrêté; le transport et la pose de la pierre sont estimés à 6, 00

Entre la Rigole et la partie basse qui précède le Brûlon, sur vingt mètres de longueur, la hauteur de rocher à

3^m 90

6, 00

1193^f 96

Report.	3 ^m , 90	6 ^f , 00	1193 ^f , 96
extraire pour aplanir le chemin est de 25 centimètres, ce qui produira un demi-mètre cube par mètre courant et pour les vingt mètres, à	10, 00		
Pour arriver à la partie haute du Brulot, sur cinq mètres de longueur, il sera extrait seize centimètres de hauteur, ce qui produira un cube de	1, 60		
Afin de pouvoir, en rendant l'embarcadere accore, approcher les bateaux et faciliter l'embarquement, en évitant qu'ils touchent sur les rochers de la plage, il sera extrait du côté du large un cube de	1, 50		
	17 ^{mc} , 00		
L'extraction d'un mètre cube de cette pierre, à cause du soin à prendre pour ménager le chemin et ne pas y former de creux au dessous de la ligne du projet, coûtera 2 ^f , 30 ^c , et pour les 17 mètres cubes, à		39 ^f , 10	
Pour poser les piéds sur un plan commode et uni, l'encaissement de ce chemin sera piqué à la grosse pointe et coûtera par deux mètres superficiels, ou par mètre courant 1 ^f , 50, à pour les 17 ^m , 50 ^c .		66, 75	
Embarcadere en chemin du Bec de la Vallée.			
La pente actuelle étant très rapide, afin d'employer tous les moyens de l'adoucir, il faudra commencer à régler la pente du chemin qui conduira à l'embarcadere à compter à dix mètres de l'angle de la dernière maison, mesuré sur le Dinart; On ménagera vis-à-vis cette dernière maison le chemin qui conduit vers la pointe de Dinart et pour le rendre plus commode, on débayera des deux côtés de la maison dans des terres vagues, suivant qu'il est indiqué en ligne rouge sur le plan et les quantités à dessous.			
Dans le massif de terre entre les deux maisons	33 ^{mc} , 00		
Dans la partie en quittant la maison pour se rendre à la pointe de Dinart	40, 00		
	73 ^{mc} , 00		
Ces déblais à deux jets de pelle seront jetés dans la falaise, coûteront par mètre cube 60 ^c et pour les 73 ^m , à		43 ^f , 80	
Sur les 20 premières mètres à compter de la naissance du chemin, il sera débayeré, savoir.			
Longueurs ----- 20 ^m , 00	10 ^m , 00	32 ^{mc} , 00	
Largues ----- 2, 00			
hauteurs réduite ----- 0, 80			
	32 ^m , 00	43 ^f , 80	1305 ^f , 80

Report		32 ^m , 00	113 ^f , 80
en ligne			
Les 20 mètres suivants,			
Longueur	20 ^m , 00	40 ^m , 00	56, 00
Largueur	2 ^m , 00		
hauteur réduite			
Les 10 mètres suivants,			
Longueur	10, 00	20, 00	12, 00
Largueur	2, 00		
hauteur réduite			
Les 2 ^m mètres suivants,			
Longueur	27, 00	67, 50	57, 38
Largueur réduite	2, 50		
haut. aux ind. compris de lair de la falaise			
Les 7 mètres suivants,			
Longueur	7, 00	11, 00	18, 06
Largueur	2, 00		
hauteur réduite			
Les 19 mètres suivants entièrement pris dans la côte,			
Longueur	19, 00	38, 00	45, 60
Largueur	2, 00		
hauteur réduite			
Les 12 mètres suivants pris à moitié dans la côte,			
Longueur	12, 00	24, 00	14, 40
Largueur	2, 00		
hauteur réduite			

11^e à quatre mètres au dessous, il y a une partie de rocher détaché de la falaise et qui gêne le passage; elle sera extraite; les morceaux en serviront pour former un palier dans l'embranchement du chemin qui détourne pour se rendre à l'embarcadere.

L'extraction de ce rocher, compris la pose des pierres qui seront ménagées en grands quartiers pour former ce palier en leur donnant la pente nécessaire pour retrouver la suite du chemin, coûtera

Devant ce rocher, longueur	17 ^m , 00	34, 00	15, 98
Largueur	2, 00		
hauteur réduite			
En suivant, longueur	16, 50	33, 00	5, 61
Largueur	2, 00		
hauteur réduite			
Au joignant de la grise, longueur	6, 00	12, 00	2, 16
Largueur	2, 00		
hauteur réduite			

Parti à prendre depuis le palier indiqué allant en deux alignements à l'embarcadere.

Report			2319 ^f 11
ces embarcadères se nomme le Côtal.	79 ^m 90		
Pour rendre le chemin praticable, il faudra l'élargir			
sur une longueur de	11 ^m 00	} 28 ^m 00	11 ^m 20
largeur	2 ^m 00		
hauteurs	0 ^m 10		
	91 ^m 10		

Les 91^m 10^e cuber à 2^f 30^e =

La longueur de 97 mètres courons piqués à la grosse pointe) comme il en est dit aux articles précédents à 1^f 50^e =

À l'embarcadère nommé la haute pointe il y aura quelques pierres à rouler pour applanir le chemin auprès du lieu de l'embarquement ainsi qu'à extraire la pointe de quelques rochers du fond sur lesquels les bateaux peuvent toucher, ce travail estimé devoir coûter

Embarcadère de la Chèrrière.

Le chemin qui conduit de la petite grève à la petite ci à la grande Chèrrière est pour ainsi dire impraticable dans l'état actuel.

La longueur développée est 66^m 00 } 132^m 00
largeur 2^m 00 } 59^m 40
hauteurs réduites 0^m 15

Pour mettre ces Embarcadères d'accord, retirer les blocs qui peuvent nuire aux bateaux, il sera extrait aux deux embarcadères ensemble

Les 65 mètres cuber à 2^f 30^e =

Les 66 mètres de longueur piqués comme il en est dit pour les articles précédents à 1^f 50^e =

Pour boucher quelques trous dans lesquels on peut mettre le pied et quelques soins à prendre on estime qu'il en coûtera

Total de la dépense à faire du côté de Dinan 2969^f 11^e

Côté de S. Malo.

Les Embarcadères de la Cote et de l'Estuaire de la porte de Dinan faisant partie des ouvrages du port ne seront pas mentionnés ici.

2969^f 11^e

Les Embarcadères dont il sera parlé sont sur les rochers de la Fosse, de la Lague et du grand Bief. Les Chemins qui y conduisent sont partie dans les rochers de la plage et partie sur la grève. Pour les rendre commodes, attendu qu'ils n'ont point de pente, il suffira de les élargir pour qu'ils aient deux mètres, d'extraire les pointes de rochers qui se rencontrent dans cette largeur et de donner de l'écoulement aux eaux qui restent dans le Chemin à parcourir.

Embarcadère de la Fosse.

Il y a trois endroits dans le rocher de ce nom sur lesquels on s'embarque successivement.

Le premier embarcadère du côté de St. Malo nécessitera l'extraction de 25 centimètres de mètre cube de rocher pour faciliter le chemin, ci

0, 25

Pour les deux autres suivants, l'on continuera de parcourir le chemin de sable actuel, jusqu'à ce qu'on soit arrivé vis-à-vis le rocher du 2^e embarcadère; alors, devant cette partie de chemin se présentera le dit rocher dont on extraira un demi mètre cube afin d'élargir le passage vis-à-vis un creux qui se trouve dans cette partie et qu'on ne peut remplir attendu que les pierres qui y seraient employées ne pourraient y exister longtemps ci

0, 50

De ce point pour aller au 3^e embarcadère la première direction sera retournée à peu près à angle droit.

La longueur du Chemin à faire pour ces deux embarcadères est de

Longueur ensemble	10, 00	} 80, 00	} 9, 60
Largeur	2, 00		
hauteurs redressées	0, 12		

Embarcadère de la Lague.

Le chemin de la Lague a 110 mètres de longueur sur les rochers, dont 90 mètres depuis l'Embarcadère dans la direction de la tour N. D. et le surplus se dirigeant vers le milieu de la Hollande. Dans cet espace il se trouve quelques parties où l'eau n'a pas d'irruption, d'autres parties hautes et étroites: on apprécie la totalité

Report.			2969 ^f - 44
en ligne		10 ^m 35	
du Deblai à faire sur ce chemin, savoir:			
Longueur	110 ^m - "	} 220, - "	} 17, - 60
Largeur	2, - "		
hauteur réduite			
		0, - 08	
Embarcadere devant le Grand Pier.			
Chemin à parcourir sur les rochers.			
Longueur	125 ^m - "	} 250, - "	} 12, - 50
Largeur	2, - "		
hauteur réduite			
		0, - 05	
Quelques parties éminentes qui se trouvent à différentes distances sont comptées séparément, leur réunion produis			
Longueur	34, - "	} 68, - "	} 13, - 60
Largeur	2, - "		
hauteur moyenne			
		0, - 20	
		54 ^m 05	
Les 54 ^m 05 cubes d'extraction de roches à 1 ^r 30 ^c ci			124 ^f - 32
275 mètres courans de ces trois chemins pour piquer à la grosse pointe à 1 ^r 50 ^c le mètre			412, - 50
			536, - 82
Quant au chemin qui conduit de l'Embarcadere du grand Pier à celui du petit Pier, dans l'état actuel, il est pour ainsi dire impraticable et attendu qu'il ne sera que dans les plus vives eaux, il paraît convenable d'assigner une somme de 100 francs seulement pour être employée à aplanir le plus incommode par-ci			
			100, - "
La dépense à faire du côté de St. Malo en et...			636 ^f 82 ^c
			636, 82
Total de la dépense à faire des deux côtés du Passage....			3606 ^f 26 ^c
Dixième de Bénéfice pour l'Entrepreneur.....			360, 63
Total comprise dixième.....			3966 ^f 89

Conditions à observer par l'Entrepreneur qui deviendra adjudicataire ou qui soumissionnera les Ouvrages mentionnés dans le présent.

1^o Il ne pourra se présenter pour exécuter les ouvrages indiqués dans le

présent que des hommes qui justifieront avoir la capacité et les connaissances nécessaires.

2°. Ils présenteront une caution qui sera jugée valable par l'Administrateur devant lequel l'adjudication sera passée ou qui recorra la soumission.

3°. L'exécution du travail aura lieu de l'instant que l'adjudication, ou la soumission, sera approuvée par le Préfet du Département, et le travail sera terminé pour le 1^{er} Vendémiaire an Douze.

4°. L'Entrepreneur ou soumissionnaire fournira tous les Ouvriers, les outils, Brouettes, équipages et généralement tout ce qui sera nécessaire à l'entière exécution des travaux. L'ouvrage étant achevé tous les outils demeureront à sa disposition.

5°. Il se conformera aux Devis et Dessin qui lui seront remis. Si pendant l'exécution des travaux, il était reconnu nécessaire d'apporter quelque changement aux ouvrages indiqués, l'entrepreneur sera tenu de se conformer aux ordres qu'il recevra par écrit de l'Ingénieur chargé de la conduite de ces ouvrages qui agira d'après l'autorisation nécessaire; l'Entrepreneur en sera payé proportionnellement aux prix de l'estimation fixée au présent comparé avec les prix de la soumission ou de l'adjudication.

6°. Il sera tenu de suivre lui-même les ouvrages et en cas d'absence ou de maladie de se faire remplacer par un Commis intelligent et capable qui sera agréé de l'Ingénieur et qui aura des pouvoirs suffisants pour représenter l'Entrepreneur en ce qui concerne les ouvrages.

7°. Toute conduite contraire à la subordination exercée par les Ouvriers ou Commis de l'Entrepreneur envers le Conducteur qui surveillera ces ouvrages et jugée telle par l'Ingénieur sera punie par le renvoi de l'Ouvrier qui serait reconnu coupable, ce que l'Entrepreneur effectuera sur le champ.

8°. Les matériaux devant être pris sur la grève, il n'y aura point d'indemnité à payer pour ceux qui seront employés.

9°. L'Entrepreneur sera payé ainsi qu'il suit: à la fin de chaque mois l'Ingénieur dressera un état de la quantité d'ouvrage exécuté depuis le précédent, lequel état devant servir de Certificat sera envoyé à l'Ingénieur en chef, si le travail exécuté monte à la somme de six cents francs; sans

quois ces Etats sera retardé jusqu'à la fin du mois suivant pour être visé
du d. Ingénieur en chef, afin d'obtenir une ordonnance de paiement
délivrée par le Préfet du Département qui prendra à cet égard les mesures
qu'il jugera convenables pour que ces paiements ne souffrent pas de
retardement.

F. Malo, le vingt huit fructidor an dix.

Seigneur

Vu et Approuvé par l'Ingénieur faisant les fonctions d'Ingénieur
en chef. A Rennes le 24 Septembre An 11 de la R. P. 62

Guillard

Soit communiqué au Directeur des Domaines
Nationaux pour avoir ses observations et pour
en faire le 6 ventose an 11.

Houllier

n^o 3989.

Attendu que les travaux relatifs ne sont pas de la compétence de
l'administration des Domaines et qu'ils font partie de ceux
appelés travaux publics.

Le Directeur des Domaines nationaux de Dep. d'Ille et Vilaine
Estime qu'il y a lieu de dans le bois communiqué y dessus,
Rennes le 17 Ventose prochain.

Guillard

Avis de l'Ingénieur en chef du Département.

Independamment de l'avis du Directeur des Domaines qui ne
paraît pas motivé l'Ingénieur en chef pense, que toute la partie des
travaux, dans le projet du Citoyen Sevestre, qui s'étendra depuis le

plus bas d'Al de la Mer, jusqu'au Niveau de sa plus grande Elevation, doit être à la charge de la Caisse à laquelle le produit de la ferme du Bac, puisque cette partie appartient essentiellement par sa Nature à la Traversée du Bac: que dans les mêmes Travaux, la partie qui commencera au point du Niveau de la plus haute Marée et qui s'étendra jusqu'et sur la Grande Route, doit incomber à la charge de l'Administration des ponts et chaussées, cette partie n'aura jamais sous les Eaux et n'appartenant point à la Traversée du Bac. Il observe que cette Règle prescrite par la raison et l'expérience, qui pose pour limites entre les Travaux de la Ferme et les Travaux Maritimes, le point le plus élevé de la Marée a toujours été à sa Connaissance, observé jusqu'ici et ne peut pas devoir être abandonné.

Il convient donc de prescrire à l'Ingénieur du Port de St Malo, d'indiquer cette distinction soit dès actuellement, soit lors de l'exécution des Travaux.

Fait le 26 Janvier 1781
 République française. *Approuvé*

Art. 10.

Le Directeur des Domaines

Qu'il ne s'occupe de la dévotion est un motif des autres parts, les pièces jointes et les observations données par l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées et par l'ingénieur en chef sur son avis des 17 septembre dernier.

observe à tout moment qu'il résulte bien des articles 12 et suivants du paragraphe 8 de la loi du 6 février 1790 que les dépenses des travaux détaillés au devis doivent être acquittées sur le produit des droits de Bac, mais il n'en résulte pas que ces mêmes dépenses doivent être acquittées par la Caisse des Domaines. S'il en était ainsi, ces dépenses seraient provoquées par l'administration du Domaine et les travaux adjugés et exécutés à la diligence des préposés de cette administration et suivant les formes qui leur sont particulièrement indiquées par la Loi. Cette attention est tellement fondée, que l'art. 46 de la Loi citée dispose que les dépenses de l'espèce seront ordonnées par le ministre de l'intérieur et payées par les Revenus généraux du Dept. après l'observation des formalités prescrites à l'art. 47 de la dite Loi. il suit donc bien évidemment de ces dispositions que les dépenses dont il s'agit ne sont pas considérées comme étant à la charge du Domaine et que les travaux dont elles sont l'objet sont des travaux publics étrangers aux réparations que l'adon des Domaines est chargée de faire faire aux biens qu'elle administre et régit.

Surplus les travaux proposés ne sont pas exclusivement utiles pour l'exploitation du passage de Dinard, peut être même lui seraient-ils nuisibles puisqu'ils faciliteraient à d'autres propriétaires de batteries les embarcations et les débarquements et établiraient ainsi une concurrence contre laquelle le fermier pourrait réclamer et même se pourvoir en indemnité. ce qui va de certain, c'est que ce fermier ne demande par les travaux proposés et que l'adon du Domaine n'est tenue à son égard qu'à l'exécution du Bail.

Sur ces diverses considérations le Directeur des Domaines

C'est à dire que l'Etat des Domaines ne s'occupe pas de la dévotion est un motif des autres parts, les pièces jointes et les observations données par l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées et par l'ingénieur en chef sur son avis des 17 septembre dernier.

Remarque de l'adon des Domaines

